

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

60

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 24 juin 2013



MAIRIE DE DIJON

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire : M. BORDAT

Membres présents : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - M. DESEILLE - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. EL HASSOUNI - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVELLEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mme KOENDERS - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme TRUCHOT-DESSOLE - Mme HERVIEU - Mme FAVIER - M. LOUIS - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mme MODDE - Mme MASLOUHI - Mme CHEVALIER - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - M. HELIE - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE

Membres excusés : Mme TENENBAUM (pouvoir M.MILLOT) - M. MASSON (pouvoir Mme MODDE) - M. GRANDGUILLAUME (pouvoir M. PRIBETICH)

Membres absents : M. ALLAERT - M. BOURGUIGNAT - M. BROCHERIEUX - M. OUAZANA

OBJET

DE LA DELIBERATION

Conservatoire à Rayonnement Régional de Dijon - Création de classes à horaires aménagés « théâtre » - Convention à conclure entre la Ville de Dijon, le Département de la Côte d'Or et le collège Montchapet

Madame Roy, au nom des commissions de la culture, de l'animation et de l'attractivité, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Depuis 2010, une expérimentation est menée par le Conservatoire à Rayonnement Régional au collège Montchapet dans le domaine du théâtre, dans le cadre d'une réflexion orientée vers la préfiguration de classes à horaires aménagés « théâtre ».

Le projet d'établissement 2012-2017 du Conservatoire à Rayonnement Régional confirme cette orientation pour l'établissement, d'intervenir en relation avec les structures scolaires, dans un objectif d'accès démocratisé aux pratiques culturelles et de leur intégration au cœur des apprentissages.

Le Rectorat de l'Académie de Dijon a élaboré une convention-cadre pour l'organisation des classes à horaires aménagés artistiques dans les collèges. Sur la base de ce texte et dans le cadre du pilotage partenarial entre le Conservatoire à Rayonnement Régional et le collège Montchapet, en collaboration avec l'Inspecteur pédagogique régional lettres/théâtre, il est proposé de conclure une convention avec le Département de la Côte d'Or et le collège Montchapet, visant à fixer les modalités de création et d'organisation de classes à horaires aménagés « théâtre » dans cet établissement, à compter de la rentrée scolaire 2013/2014 pour une durée de trois ans reconductible.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de la culture, de l'animation et de l'attractivité, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 - donner votre accord à la création de classes à horaires aménagés « théâtre » au collège Montchapet, en partenariat avec le Conservatoire à Rayonnement Régional de Dijon, à compter de la rentrée scolaire 2013-2014, dans les conditions proposées ;

2 - approuver le projet de convention à conclure entre la Ville, le Département de la Côte d'Or et le collège Montchapet, annexé au rapport, et m'autoriser à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;

2 - m'autoriser à signer la convention définitive ainsi que tout acte à intervenir pour son application.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ